

**MAIRIE DE SAINT ANDRE FARIVILLERS**  
**Séance du 28 Mars 2019 18H30**

L'An deux mil dix-neuf **le 28 Mars à 18H30** le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur COMMELIN Hervé, Maire.

**PRESENTS :** Mmes COPPE Emmanuelle, LEGRAS-DELANNOY Sandrine, MM SELLIER François, GUERBIGNOT Benoit, BOURET Nicolas, LEGRAND Gary, LESEUTE Emilie, SEGUIN Laurence, BLOND Wilfried, CATEIGNE Edith  
**ABSENTS EXCUSES:** NGWANGO Georges pouvoir à Mr Blond Wilfried, HERMAND Frédéric pouvoir à Mr Guerbignot Benoit, WYKURZ Marc Antoine pouvoir à Mr Sellier François,  
**Secrétaire de séance :** Mme WILLEKENS Laurence

**ORDRE DU JOUR**

- Procès-verbal de la précédente réunion,
- Vote du compte administratif et affectation du résultat
- Vote des subventions aux associations
- Vote des taux
- Vote du budget
- Délibération subvention FO3DR
- Elections européennes du 26 mai 2019 bureau de vote
- Questions diverses

Monsieur Le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte rendu de la précédente réunion ? Non.  
Le PV de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

1 / **Vote du compte administratif et compte de gestion**

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité LE COMPTE ADMINISTRATIF 2018, présenté par Mr SELLIER François qui se résume ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
- Dépenses	<b>486 155.44 €</b>
- Recettes	<b>389 917.49 €</b>
- exercice précédent	<b>520 139.63 €</b>
- <i>Résultat de clôture</i>	
Excédent (A)	<b>423 901.68 €</b>
 <b>INVESTISSEMENTS</b>	
- Dépenses	<b>156 874.44 €</b>
- Recettes	<b>136 323.21 €</b>
- exercice précédent	<b>- 9 550.95 €</b>
- <i>Résultat de clôture</i>	
déficit (B)	<b>30 102.18 €</b>
 <b>RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2018 (A + B)</b>	
Excédent	<b>393 799.50 €</b>
 <b>Ecriture comptable début 2019 à intégrer au BP 2019 :</b>	
--> Restes à réaliser	<b>76 100.00€</b>

**Compte de gestion 2018**

Après avoir lu et comparé le compte de gestion avec les comptes de la commune, Le conseil municipal constate que ceux-ci sont identiques en tous points décide après en avoir délibéré de l'accepter à l'unanimité

## **AFFECTATION DU RESULTAT 2018 :**

<b>FONCTIONNEMENT</b> : cpte 002 FR excédent de fonctionnement :	317 699.50 €
	<b>(393 799.50 – 76 100.00)</b>
<b>INVESTISSEMENT</b> : cpte 1068 IR excédent de fonctionnement :	<b>106 202.18 €</b>
	<b>(76 100 + 30 102.18 )</b>

### **2 / Vote des subventions aux associations 2019**

<input type="checkbox"/> les anciens combattants :	200 €
<input type="checkbox"/> club des 5 hameaux :	600 €
<input type="checkbox"/> LASAF Subvention de fonctionnement :	600 €
Subvention organisation Fête communale	1 900 €
<input type="checkbox"/> Fanfare :	400 €
<input type="checkbox"/> St André à Pied :	600 €
<input type="checkbox"/> SPA (montant fixe) :	132 €
<input type="checkbox"/> ADMR :	100 €

Il est précisé que l'association Lasaf touche la subvention de fonctionnement identique aux autres associations et la subvention organisation de la fête communale est utilisé uniquement t pour la Fête communale ;

L'Asadapa n'ayant pas souhaité donner la liste des personnes chez qui elle intervient il n'y a pas de subvention allouée.

### **3 / Vote des taux**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que tous les ans il doit statuer sur une augmentation des taxes ou non.

Les taux actuels sont les suivants :

- taxe foncier bâti : 14.00
- taxe foncier non bâti : 35.07
- taxe habitation : 13.11

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes

### **4 / Vote du budget 2019**

#### **BUDGET PRIMITIF 2019 :**

##### **FONCTIONNEMENT :**

Les Dépenses et les Recettes sont équilibrées à 645 635.00 € (dont 317 699.50 € d'excédent reporté de l'exercice 2018).

##### **INVESTISSEMENT :**

Les Dépenses et Recettes sont équilibrées à : 292 880.00 € (dont 106 212.18 € d'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2018)

### **5 / Délibération subvention FO3DR**

#### **Objet : Demande de subvention au titre du Fonds Olivier Dassault pour la défense et le développement de la Ruralité**

Le Conseil Municipal de Saint Andre Farivillers sollicite auprès du Fond Olivier Dassault pour la Défense et le développement de la Ruralité une subvention de 5 000 euros afin de participer au financement de la restauration des vitraux de l'église.

### **6 / Elections européennes du 26 mai 2019**

Les conseillers seront de bureau de vote par tranche de 2 heures de 8h à 18 h

### **7 / Questions diverses**

Mr le Maire informe que la Société Eolfi organise une exposition publique suivie d'une réunion publique le jeudi 4 avril dans la salle des fêtes, la population a été invitée par un carton distribué dans chaque boîte à lettre.

Mr Guerbignot demande ce qu'il est décidé pour les travaux de remise en état du plafond de la salle ?  
Mr le Maire informe que le dossier est monté pour changement des dalles de plafonds, de l'éclairage et du chauffage tout ceci pour économiser de l'énergie.  
Nous sommes en attente du retour de la subvention DETR qui viendrait s'ajouter à la subvention du SE 60.

Mr Guerbignot demande ce que l'on va faire de la plaque offerte par Mr Commelin, il faut voir pour la changer de place. Lui trouver une place plus adapté que près de la scène.

Mr Guerbignot pose une question soulevée par Mr Hermand : Quand va être remis en état le grillage au fossé de Bois l'Abbé ?  
Mr le maire informe que l'entreprise va procéder à l'engazonnement dès que possible et voit avec eux pour le grillage.

Mr Bouret demande de voir pour les ralentisseurs en même temps que les travaux de voiries.

Mr Bouret fait remarquer que le stationnement devant l'école n'est pas respectée, les piétons qui vont chercher les enfants à pied sont obligés de marcher sur la route.  
Mr le Maire répond qu'il va demander aux gendarmes de passer faire de la prévention.

Mr Bouret propose d'installer des poteaux jusqu'au passage piétons du haut sur le trottoir.

Mme Seguin demande si en cas de casse de vaisselle tout le monde est facturé ?  
Oui suite au retour de la feuille de vaisselle et après pointage chaque locataire est facturé.

Mme Seguin demande s'il est possible de racheter des cartons ou caisse pour ranger les verres. Oui cela est prévu il existe des cartons de déménagement qui pourrait être commandés.

Mme Seguin informe que pour la fête communale il y a une brocante le dimanche et le lundi distribution de ticket gratuit.

Mr Sellier demande ce qu'il reste comme travaux à faire au presbytère ?  
Mr le maire informe que différents devis ont été sollicité pour faire le carrelage de la cuisine et le parquet de la salle.

Mr Ponthieu demande s'il serait possible de balayer et nettoyer le caniveau en bas de la grande rue vers la sortie du village pour enlever les dépôts de paille

Mr De Saint Loup demande si une date est prévue pour la réalisation des travaux de sécurisation ?  
Mr le Maire répond que quelques travaux sont envisagés mais pas tous les travaux souhaités par la commission sécurité.

Mr De Saint Loup demande si l'installation d'un panneau 50 au hameau du moulin est prévue ?  
Mr le Maire répond que non

Mr De Saint Loup demande s'il est possible de mettre un bac à verres au Moulin ?  
Mr le Maire répond que cette question peut être soumise à le CCOP, mais que cela lui semble inenvisageable.

La séance est levée à 20 h 30